

Institution suisse des droits humains

Informations aux autorités

1. A propos de l'Institution suisse des droits humains (ISDH)
2. Prestation aux autorités
3. Questions fréquentes sur l'ISDH
4. Vos personnes de contact

1

A propos de l'Institution suisse des droits humains

L'Institution suisse des droits humains (ISDH) est l'institution nationale indépendante des droits humains en Suisse. Elle contribue à la protection et à la promotion des droits humains dans tous les domaines de la vie et à tous les niveaux de l'Etat en Suisse.

Crée en 2023, l'Institution suisse des droits humains (ISDH) s'engage pour les droits de tous les individus affectés par des actes – ou des omissions – relatifs aux droits humains en Suisse. Elle collabore avec les autorités à tous les niveaux étatiques, les milieux académiques, la société civile – notamment les organisations de défense des droits humains – et le secteur économique. Elle informe le public, les autorités, les milieux politiques et économiques sur les droits humains. Elle analyse leur mise en œuvre en Suisse, identifie les lacunes, propose des mesures correctives, initie le dialogue et participe au débat politique.

L'ISDH est une corporation de droit public structurée de manière analogue à une association. Financée par la Confédération et les cantons, elle est autonome et indépendante sur les plans politique, institutionnel et idéologique. Elle définit elle-même ses axes de travail et l'affectation de ses ressources.

Les institutions nationales des droits humains occupent une place centrale dans le système international de protection des droits humains. Ils en sont les promoteurs dans leur pays et agissent comme un centre de compétences pour accompagner la mise en œuvre des normes internationales dans le quotidien juridique local. L'Assemblée générale des Nations Unies recommande aux Etats membres de créer des institutions de droits humains, et plus de 120 Etats dans le monde en disposent. Officielles mais indépendantes, elles bénéficient de droits d'intervention spécifiques devant les organes internationaux de protection des droits humains. Elles agissent comme un pont entre les acteurs internationaux, nationaux et locaux, ainsi qu'entre l'Etat et la société civile. Les institutions nationales sont fédérées en des réseaux européens et mondiaux (European Network of National Human Rights Institutions, ENNHRI et Global Alliance of National Human Rights Institutions, GANHRI).

[Plus d'information sur le site de l'ISDH](#)

L'ISDH soutient les autorités dans la protection et la promotion des droits humains aux niveaux structurel et institutionnel. Conformément à ses statuts, elle est mandatée par la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (art. 10b) pour accomplir des missions d'information, de documentation, de recherche, de conseil et d'éducation aux droits humains. Elle peut fournir des services aux autorités et aux entités privées.

Consciente des besoins différents des autorités cantonales, communales et fédérales, l'ISDH adapte son soutien en fonction des demandes. En tant que partenaire de tous les niveaux de l'administration, elle vise à intégrer la perspective des droits humains dans le travail des autorités d'une manière plus systématique. Grâce à son expertise, elle contribue à la mise en œuvre et à la pérennisation des droits humains dans la pratique administrative quotidienne.

Etudes et avis juridiques

L'ISDH constitue un centre de compétences sur les questions relatives aux droits humains, notamment sur les normes internationales. Elle peut réaliser des études et des avis juridiques sur les questions liées aux droits humains auxquelles les autorités sont confrontées. Ce service peut par exemple prendre la forme d'un avis juridique sur la conformité d'une pratique ou d'un projet de loi avec les obligations internationales, ou encore de l'élaboration d'une étude sur la mise en œuvre des engagements internationaux de la Suisse. Les résultats de ces travaux permettent d'évaluer des mesures politiques ou des réformes, et d'identifier d'éventuelles lacunes.

Conseil et coaching

L'ISDH accompagne les autorités dans le développement de pratiques respectueuses des droits humains, adaptées à leur quotidien administratif. Grâce à ses réseaux au sein des administrations nationales, européennes et internationales, elle peut s'appuyer sur une large base de pratiques administratives. Cette expertise lui permet de proposer des solutions innovantes, respectueuses des droits humains et pragmatiques, même dans des situations complexes.

Formations et ateliers

L'ISDH propose régulièrement des formations et des ateliers destinés aux autorités. Ces formations s'adressent aux membres de l'administration et au personnel expert. Elles ont pour objectif de renforcer la compréhension des droits humains tout en transmettant des compétences pratiques.

Les contenus des formations sont modulables en fonction des besoins des autorités et couvrent un large éventail de thématiques, depuis des questions spécifiques liées aux droits humains jusqu'à la façon d'aborder les mécanismes internationaux de droits humains.

L'ISDH envisage également la création de communautés de pratique (« communities of practice »). Ces groupes rassembleraient des membres de l'administration confronté.e.s aux mêmes défis dans l'application des droits humains, favorisant ainsi l'échange d'expériences et l'élaboration de solutions communes. En réunissant des personnes issues de différentes administrations, l'ISDH

encouragerait la création de synergies et la transmission de bonnes pratiques. Cela permettrait non seulement un échange de connaissances, mais favoriserait également une mise en œuvre plus efficace.

3

Evénements en partenariat

En collaboration avec les autorités, l'ISDH organise des événements publics afin de promouvoir un dialogue autour des droits humains. Ces événements offrent un espace de débat et visent à informer la population, tout en favorisant les échanges et l'apprentissage mutuel. Ils constituent une plateforme idéale pour discuter de sujets importants – par exemple, la légitimité des droits humains ou la pertinence de standards internationaux, comme la Convention européenne des droits de l'homme, pour la Suisse. Les autorités peuvent soumettre des propositions thématiques ou solliciter l'ISDH pour partager son expertise en tant qu'intervenante. Grâce à son réseau européen et mondial, l'ISDH peut également mobiliser du personnel expert sur des questions spécifiques en matière de droits humains.

Questions fréquemment posées sur l'ISDH

Quel est le statut juridique de l'ISDH ?

L'ISDH est une corporation de droit public, structurée de manière analogue à une association. Elle a été créée par la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme, amendée par le parlement en automne 2022.

L'ISDH est une institution officielle financée par la Confédération et des cantons. Elle agit toutefois en toute indépendance. Les autorités ne décident ni ses axes de travail, ni de l'affectation de ses ressources.

A quoi sert une institution des droits humains, dans un pays démocratique comme la Suisse ?

Comme dans tous les pays du monde, la défense des droits humains en Suisse est une tâche sans fin. Si en Suisse, les droits humains sont inscrits dans de nombreux documents, de la Constitution aux traités internationaux, ces engagements n'ont de sens qu'à travers leurs applications concrètes et quotidienne. L'ISDH apporte son soutien dans ce domaine.

L'ISDH joue un rôle de lanceuse d'alerte précoce. En effet, les défis aux droits humains ne cessent d'évoluer avec les modes de vie. L'Institution développe des solutions pour que les droits humains restent applicables et pertinents dans ces nouvelles situations.

Quel est le budget de l'ISDH ?

De 2024 à 2026 compris, le budget annuel de l'ISDH est de 1,3 millions de francs. Une somme d'un million provient du budget de la Confédération, et 300'000 francs sont financés par les cantons. Cette contribution des cantons est destinée aux infrastructures. Les comptes annuels sont publiés dans ses rapports d'activité.

Comment l'ISDH est-elle financée ?

L'ISDH est financée par la Confédération et les cotisations des cantons. Dans une moindre mesure, elle perçoit aussi les cotisations annuelles de ses membres.

Comment l'ISDH choisit-elle ses priorités ?

L'ISDH décide en toute indépendance de ses axes de travail. Pour choisir ses premières priorités, elle s'est fondée sur les recommandations adressées par les institutions internationales et européennes de droits humains à la Suisse, et sur une série de discussions avec la société civile, le milieu académique et l'administration. De cet état des lieux sont ressortis plusieurs axes transversaux, qui guideront son travail dans les années à venir :

- Droits humains et démocratie
- Fédéralisme et droits humains
- Discriminations multiples
- Externalisation des responsabilités en matière de droits humains

L'ISDH a aussi la souplesse nécessaire pour aborder des sujets qui ne concernent pas ses axes thématiques, mais qui figurent à l'agenda politique, sont d'une

4 Vos personnes de contact

L'ISDH est composée d'une équipe salariée engagée et interdisciplinaire. Elle est soutenue par un Comité qui agit également en tant que conseil scientifique. Le Réseau européen des institutions nationales des droits humains (connu sous son acronyme anglais, ENNHRI) ainsi que des groupes de travail spécialisés à l'échelle européenne, apportent une expertise supplémentaire. Enfin, l'ISDH travaille en étroite collaboration avec les universités, les hautes écoles spécialisées et la société civile de toute la Suisse.

Stefan Schlegel, Dr. iur., Directeur



Stefan Schlegel possède plus de 15 ans d'expérience dans la recherche et l'enseignement juridiques, avec un accent sur le droit constitutionnel, administratif et international, en particulier le droit des migrations. Diplômé en droit à l'Université de Zurich, il a obtenu son doctorat en droit des migrations à Berne. Il a effectué des stages académiques à l'Université de Toronto et à l'institut Max-Planck à Göttingen et a été Maître-assistant en droit public à l'Université de Berne. Il prépare depuis 2021 une thèse d'habilitation sur la portée de la garantie de la propriété et des nouvelles formes de propriété.

Stefan Schlegel s'engage pour l'accessibilité des sciences juridiques, notamment en tant que coéditeur de « Online Kommentar », un commentaire en accès libre de la Constitution fédérale suisse. Après la création de l'ISDH, il en a été élu Directeur début 2024.

[Lire la biographie complète](#)

Langues de travail : DE, FR, EN

stefan.schlegel@isdh.ch

+41 26 505 44 41



Laura Knöpfel est avocate et anthropologue judiciaire. Elle a obtenu un doctorat au King's College London après avoir fait des séjours de recherche à la Pontificia Universidad Javeriana de Bogotá ainsi qu'au European University Institute de Florence. Elle est actuellement Chargée de cours en droit de l'environnement à l'Université de Berne, après avoir été Maître-assistante de procédure civile à l'Université de Lucerne.

Laura Knöpfel a acquis son expérience d'avocate dans un cabinet de droit économique à Zurich ainsi que dans un cabinet de droit pénal et de droit de la famille à Bâle. En parallèle à ses activités scientifiques, Laura Knöpfel œuvre pour le respect et la protection des droits humains en Suisse et à l'étranger, par des engagements au sein de la société civile et des mandats en tant qu'indépendante.

[Lire la biographie complète](#)

Langues de travail : DE, EN, ES, FR

laura.knoepfel@isdh.ch

+41 26 505 44 48

Raphaela Cueni, Prof. Dr. iur., Présidente



Raphaela Cueni est Professeure assistante de droit administratif à l'Université de Saint-Gall. Elle a étudié le droit aux universités de Bâle et de Genève ainsi qu'à la Columbia University Law School. Ses principaux axes de recherche et d'enseignement sont le droit constitutionnel suisse et le droit constitutionnel comparé, en particulier dans le domaine des droits humains, ainsi que le droit des médias.

Raphaela Cueni a déployé son activité scientifique dans diverses universités en Suisse et à l'étranger, travaillant entre autres à des projets concernant la protection de la satire à la lumière de la liberté d'expression, l'interdiction de la mendicité (notamment sous l'angle des droits humains) ou encore la réglementation de l'interruption de grossesse en droit constitutionnel. Elle mène actuellement un projet de recherche sur des questions liées à la transparence dans le droit constitutionnel suisse.

[Plus d'informations sur le Comité de l'ISDH](#)

Langues de travail : DE, FR, EN, IT

raphaela.cueni@isdh.ch

